UNSA Territoriaux 86
Union Nationale des Syndicats Autonomes des Territoriaux de la Vienne
www.unsater86.com

Date de mise en ligne : mardi 30 mai 2017

Décret nÂ° 2017-310 du 9 mars 2017 modifiant le décret nÂ° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

Publics concer-nés : fonc-tion-nai-res ter-ri-to-riaux de caté-go-rie A de la filière tech-ni-que.

Objet : mise en œuvre pour les ingé-nieurs ter-ri-to-riaux du pro-to-cole rela-tif aux par-cours pro-fes-sion-nels, car-riè-res et rému-né-ra-tions et à l'avenir de la fonc-tion publi-que.
Entrée en vigueur : le cha-pi-tre Ier du décret, à l'excep-tion des arti-cles 2, 3 et 10, et le cha-pi-tre III entrent en vigueur le 1er jan-vier 2017 . Les arti-cles 2, 3 et 10 entrent en vigueur le len-de-main de la publi-ca-tion du décret . Le cha-pi-tre II entre en vigueur le 1er jan-vier 2020 .

Notice : dans le cadre de la mise en œuvre du pro-to-cole rela-tif aux par-cours pro-fes-sion-nels, car-riè-res et rému-né-ra-tions et à l'avenir de la fonc-tion publi-que, le décret pré-voit une durée unique d'échelon et modi-fie les condi-tions d'accès au grade d'ingé-nieur hors classe, à accès fonc-tion-nel, en élargissant la liste des emplois per-met-tant d'y accé-der.

Copyright © UNSA Territoriaux 86